



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2020

20 heures 30 – Salle d’animation de Gages

L’an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTROZIER, dûment convoqué le six juillet deux mille vingt, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d’animation de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Mme Séverine RAFFY, M. Marc SOLINHAC, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Manuel BELLO, M. Éric PUNTEL, M. Yves CASTELLA, Mme Marie-Christine MAUREL, Mme Caroline AOUAT, Mme Chantal APESTEGUY, M. Sébastien BOUDOU, Mme Valérie SICRE, Mme CASTANIE Stéphanie, Mme Marina LACAZE, M. Stéphane CHAPTAL, M. Benoît RASCALOU.

Pouvoirs de vote :

Madame Myriam CABROL donne pouvoir de vote à Monsieur Benoît RASCALOU
Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir de vote à Monsieur Laurent GAFFARD

Secrétaire de séance : Mme Caroline AOUAT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Ordre du jour :

- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour le vote aux élections sénatoriales
- Délibération pour autoriser la signature d’un contrat d’accroissement temporaire d’activités pour un adjoint technique contractuel à temps non complet
- Délibération pour valider la convention de partenariat avec l’association Emilie de Rodat pour l’organisation d’un chantier de nettoyage pour la période allant du 13 juillet jusqu’au 17 juillet 2020.
- Délibération pour valider les devis relatifs à la construction d’un mur de soutènement pour l’extension de la cour de l’école
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture de l’ordre du jour et propose de rajouter à l’ordre du jour la délibération pour approuver le compte-rendu du 17 juin 2020 et d’enlever la délibération pour valider les devis relatifs à la construction d’un mur de soutènement pour l’extension de la cour de l’école.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2020

Après lecture du compte-rendu de la séance du 17 juin 2020, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s’ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Après quelques observations immédiatement corrigées, le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l’unanimité.

2- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l’élection des sénateurs.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

Vu l’arrêté préfectoral N°12-2020-06-30-002 du 30 juin 2020,

Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020,



a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Marc SOLINHAC – Monsieur Manuel BELLO – Monsieur Benoît RASCALOU – Madame Marina LACAZE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est la suivante : Liste Gages-Montrozier

- Monsieur Laurent GAFFARD, délégué titulaire
- Madame Caroline AOUAT, délégué titulaire
- Monsieur Yves CASTELLA, délégué titulaire
- Madame Marie-Christine MAUREL, déléguée titulaire
- Monsieur Benoît RASCALOU, délégué titulaire
- Madame Fatima DANSETTE, suppléante
- Monsieur Eric PUNTEL, suppléant
- Madame Myriam CABROL, suppléante

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste Gages-Montrozier : 19 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Gages-Montrozier : 19 voix.

Délibération 2020-42 votée à l'unanimité.

3- Délibération portant création d'un emploi non permanent pur faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 03 juillet, suite au départ à la retraite d'un adjoint technique en CDI à compter du 1^{er} juillet 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} juillet jusqu'au 03 juillet 2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet et effectuera les horaires suivants : 1h00 le mercredi 1^{er} juillet, 9h50 le jeudi 02 juillet et 9h00 le vendredi 03 juillet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 376 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération 2020-43 votée à l'unanimité.



4- Convention avec l'association Emilie de Rodat pour confier un « chantier éducatif de nettoyage » à 6 jeunes pour la période allant du 13 juillet jusqu'au 17 juillet 2020.

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de convention à établir avec l'Association Emilie de Rodat pour la mise en place d'un chantier éducatif de nettoyage pour la période allant du 13 juillet 2020 jusqu'au 17 juillet 2020 excepté le mardi 14 juillet 2020, soit 4 journées.

La Mairie de Montrozier, pour encourager des jeunes dans leur cursus d'insertion professionnelle et pour répondre à un besoin d'aménagement de l'espace communal, a accepté de confier un chantier éducatif de nettoyage à l'Association Emilie de Rodat.

Les 6 jeunes participants à ce chantier, encadrés par des éducateurs de l'Association Emilie de Rodat, vont réaliser divers travaux de peinture et d'entretien des chemins.

La Mairie de Montrozier prendra en charge cette prestation de service pour un montant de 720 euros soit, 20 euros + 10 euros (prime de motivation) x 6 jeunes x 4 jours.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de convention à établir avec l'association Emilie de Rodat et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, les crédits nécessaires au paiement de cette prestation étant inscrits au budget 2020 C/611 ;

Délibération 2020-44 votée à l'unanimité.

5- Questions diverses

Monsieur Eric PUNTEL indique aux élus qu'il serait souhaitable que chaque commission transmette un compte-rendu de réunion.

Monsieur Bernard ARETTE fait part aux élus de la foire aux livres organisée à la médiathèque les 18, 22 et 25 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 42.

Le Maire,
Laurent GAFFARD